

République Française  
Département de la Côte d'Or



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 07 avril 2025**

Date de la Convocation :  
24 mars 2025  
Date de mise en ligne sur le site internet : 25 avril 2025

Nombre de membres et Votes	
<u>En exercice</u> :	50
<u>Quorum</u> :	26
<u>Présents</u> :	34
<u>Absents</u> :	16
dont suppléés :	0
dont pouvoirs :	8
<u>Votants</u> :	42
- <u>Pour</u> :	42
- <u>Abstention</u> :	/
- <u>Contre</u> :	/

Le sept avril deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Fontaine-Française, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas URBANO.

**Étaient présents** : Georges APERT - Marc BOEGLIN - François BOLOT - Christophe CADET - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Gérard DEGUY - Martine DESCHAMPS - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Denis JACQUOT - André JOURDHEUIL - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Gérard PONSOT - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO.

**Étaient excusés** : Bruno BETHENOD - Laurent BOISSEROLLES - Caroline DEMONGEOT - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Véronique JEANDET - Isabelle LAJOUX - Didier LENOIR - Didier PETITJEAN - Brigitte PORCHEROT - Robert ROBLOT - Elise THEUREL.

**Étaient absents** : Cyril BELLANT - Roland CHAPUIS - Jean-François MICHON - Jérôme SOUILLOT.

**Ont donné pouvoir** : Laurent BOISSEROLLES pouvoir à Marcel MARCEAU - Caroline DEMONGEOT pouvoir à Nathalie GAVOILLE - Emmanuel DONICHAK pouvoir à Jean-Marie ROSEY - Véronique JEANDET pouvoir à Virginie MEUNIER - Isabelle LAJOUX pouvoir à Christian CHARLOT - Didier PETITJEAN pouvoir à Laurent THOMAS - Brigitte PORCHEROT pouvoir à Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Elise THEUREL pouvoir à Christian ROY.

**Suppléants présents** : /

**Secrétaire de séance** : Laurent THOMAS

**Objet de la Délibération n°2025-02-05 : Validation des comptes financiers uniques 2025**

Vu l'avis favorable rendu par la Commission aux finances le 12 mars 2025.

Le Vice-président aux finances présente à l'assemblée les résultats 2024 de la Communauté de Communes, conformes aux résultats du Trésor Public.

Le conseil communautaire, **en l'absence du Président sorti**, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

- **Compte financier unique du budget général**  
**ADOPTÉ** le compte financier unique 2024 du budget général, section fonctionnement, avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 7 926 242,19 €
  - Recettes : 9 135 963,22 €**ADOPTÉ** le compte financier unique 2024 du budget général, section investissement, avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 1 341 075,51 €
  - Recettes : 881 582,55 €**ACCEPTE** les reports d'investissements suivants :
  - Dépenses : 196 917,11 €
  - Recettes : 198 361,00 €
- **Compte financier unique du budget annexe « Déchets ménagers »**  
**ADOPTÉ** le compte financier unique 2024 du budget annexe « Déchets ménagers », avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 1 035 405,59 €
  - Recettes : 1 238 960,43 €
- **Compte financier unique du budget annexe « Office de tourisme »**  
**ADOPTÉ** le compte financier unique 2024 du budget annexe « Office de tourisme », avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 109 346,36 €
  - Recettes : 110 363,34 €
- **Compte financier unique du budget annexe « ZAE de Mirebeau »**  
**ADOPTÉ** le compte financier unique 2024 du budget annexe ZAE de Mirebeau, avec les résultats ci-après :  
**Fonctionnement :**
  - Dépenses : 567 549,47 €
  - Recettes : 691 118,70 €**Investissement :**
  - Dépenses : 801 654,57 €
  - Recettes : 681 655,96 €
- **Compte financier unique du budget annexe « ZAE L'ORDORAT – Arceau »**  
**ADOPTÉ** le compte financier unique 2024 du budget annexe ZAE L'ORDORAT - Arceau, avec les résultats ci-après :  
**Fonctionnement :**
  - Dépenses : 531 103,70 €
  - Recettes : 657 651,98 €**Investissement :**
  - Dépenses : 678 783,85 €
  - Recettes : 552 325,29 €
- **Compte financier unique du budget annexe « ZAE VACHEROTTE - Arceau »**  
**ADOPTÉ** le compte financier unique 2024 du budget annexe « ZAE VACHEROTTE – Arceau », avec les résultats ci-après :  
**Fonctionnement :**
  - Dépenses : 0 €
  - Recettes : 0 €**Investissement :**
  - Dépenses : 0 €
  - Recettes : 0 €

**DIT** que les résultats seront inscrits aux budgets primitifs 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 08 avril 2025

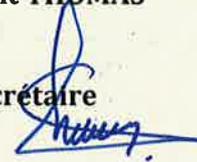
**Nicolas URBANO**

Président



**Laurent THOMAS**

Secrétaire



**Pièces jointes** : CFU 2025

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.